

## INFORMATIONS GENERALES ECOLE STE MARIE DES CHARMILLES 2025 2026

### HORAIRES

Accueil des élèves de 8h25 à 11h30 et de 13h20 à 16h30 au 15 rue Montesquieu

Accueil des enfants en périscolaire possible de 7h30 à 18h30 au 18 rue des Charmilles

### COUT ANNUEL DE LA SCOLARITE /DE LA ½ PENSION / DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

<b>MONTANT DE LA SCOLARITE</b>	<b>1360.00 €</b> Pour les inscriptions en toute petite section maternelle, les responsables devront verser la somme de 200 € supplémentaire <b>Pour une 1ere inscription : avance de 170€ en avril</b> Pour les réinscriptions règlement uniquement en 2 fois : en avril et en septembre Avance au dépôt du dossier : 85 € 1 <sup>ère</sup> mensualité au 15 SEPTEMBRE : 85 € Délai impératif à respecter par prélèvement, chèque ou espèces
<b>Self (tarifs à titre indicatif)</b>	7 € le repas (Grenoblois et non grenoblois)
<b>Accueil Périscolaire</b>	5 périodes dans l'année. Tarif mensuel  - Forfait Garderie matin : 8 €/mois  <u>Garderie du soir</u> concerne les élèves de la <u>PS au CP</u> <u>Etude</u> de 16h45 à 17h30 puis Garderie 18h/18h30 concerne les élèves du <u>CE1 au CM2</u> .  <b>Les forfaits du soir :</b> - Forfait garderie et étude soir <b>18h</b> : 50 €/mois - Forfait garderie et étude soir <b>18h30</b> : 57 €/mois  <b>Tarifs occasionnels :</b> - Garderie matin : 2 € la séance - Garderie et étude soir jusqu'à 18h : 6 € la séance - Garderie et étude soir jusqu'à 18h30 : 7 € la séance
<b>Fournitures</b>	15 € en maternelle et 45 € en primaire
<b>Contribution de solidarité (facultative)</b>	60 € ou plus
<b>APEL (Association des Parents d'Elèves) adhésion vivement recommandée</b>	25 €

\* Tarif self : informations tarifaires données à titre indicatif, non contractuelles

### Réductions possibles :

- 100€ sur les frais de scolarité/ enfant inscrit dans un établissement privé catholique, dès le deuxième enfant. Sur présentation d'un certificat de scolarité envoyé **AVANT LE 15/09/2025**.

. Escompte de 5 % pour règlement de la scolarité annuelle au 31 octobre.

Seront demandés le jour de la rentrée :

- un certificat de radiation,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance loyer, facture électricité, abonnement téléphone ligne fixe uniquement)
- un justificatif de quotient familial

## COMMUNICATION AUX FAMILLES

Le site Ecole Directe [www.ecoledirecte.com](http://www.ecoledirecte.com) est l'outil privilégié pour la communication. Il permet l'échange par mail avec les familles/Elèves, l'administration et :

- La consultation et édition des Bulletins scolaires (visualisation, édition)
- La consultation et édition des Factures, acomptes, échéances
- L'édition du certificat de scolarité (édition)
- La validation du dossier d'inscription ou réinscription.

Attention : le site est fermé du 14 juillet au 22 août.

Le site Ecole Directe [www.ecoledirecte.com](http://www.ecoledirecte.com) est l'outil pour la réservation

- des repas au self
- des inscriptions à la garderie du matin / garderie - étude le soir

Des identifiants de connexion seront envoyés par mail début septembre aux familles.

**Les inscriptions ou désistement sont sous la responsabilité des familles** le matin avant 9h pour le repas du jour même, et facturés en fin de mois.

**Le site Charmilles :** [www.les-charmilles.fr](http://www.les-charmilles.fr) est le site d'information sur l'ensemble de la structure Charmilles Ecole - Collège - Lycée Professionnel - Centre de Formation d'Apprentis (enseignement supérieur).

Le menu de chaque semaine est visible sur le site Ecole Directe.

**REGLEMENT INTERIEUR** : distribué dans le dossier d'inscription en ligne sur Ecole Directe

**FOURNITURES SCOLAIRES** : la liste des fournitures vous est adressée **au mois de juillet**.

## **SERVICE RESTAURATION**

La société 1001 repas est notre prestataire de service. Les repas sont préparés au collège de la Salle- l'Aigle. Salle de restauration en maternelle, self à partir du CP. Au self, 3 choix sont possibles concernant les entrées, fromage et choix également dans les desserts.

**ACTIVITES PERISCOLAIRES** : Inscription payante. Plus d'informations à la rentrée

**PASTORALE** : Une heure supplémentaire par semaine est incluse dans la scolarité

**CATECHISME** : au choix des familles à partir du CE1. Une participation aux frais d'achat de matériel est demandée.

**ASSURANCE SCOLAIRE** (consultable sur le site de la mutuelle ST CHRISTOPHE [www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr))

Tous les élèves de l'établissement sont assurés à la mutuelle ST CHRISTOPHE. Cette assurance couvre la responsabilité individuelle accident, tant pour les activités scolaires et périscolaires que pour les trajets). Attention : cette assurance ne couvre pas la responsabilité civile des élèves (souscrite par le contrat d'habitation des parents).

Tout sinistre au sein de l'établissement est déclaré par nos soins à la demande des familles, **si les responsables de l'élève ont pris contact avec l'établissement dans les 48 h qui suivent l'accident.**